

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles, décider d'attribuer à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon - 2 bis, rue du Maréchal Leclerc- BP 87027- 21 070 DIJON Cedex, une participation de la Ville d'un montant de 198 672 HT €, soit 75 % du coût total de l'opération qui est de 264 896 € HT, pour l'aménagement d'un mail piéton dans la Zone d'Aménagement concerté Marc Seguin ;

2 - dire que le versement de cette subvention interviendra selon les modalités suivantes :
- versement d'un acompte de 40% à la réception de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- le solde sur présentation du bilan financier établi à l'issue des travaux ;

3 - dire que le montant total de la dépense, qui s'élève à 198 672 HT € sera prélevé sur les crédits ouverts au budget des exercices en cours et à venir.

Rapport adopté à la majorité :

pour : 50

1 non-participation au vote.